

PROJET DE LOI

adopté

**SÉNAT**

le 13 mai 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de la Convention  
sur la loi applicable aux obligations contractuelles.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de  
loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 172 et 320 (1981-1982),

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles (ensemble un Protocole et deux Déclarations communes), signée à Rome le 19 juin 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

\*  
\*\*

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 mai 1982.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) Nota : voir le document annexé au n° 172 (1981-1982), Sénat.